

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 13 décembre 2022,

Comité de pilotage Natura 2000 – Synthèse des échanges

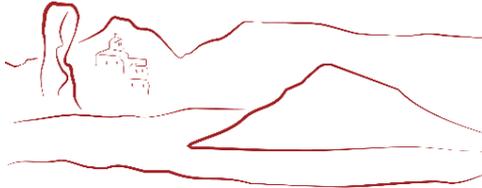
## Compte rendu COPIL site Natura 2000 ZPS « Le Salagou »



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze  
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault  
04.67.44.68.86 – [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr)  
[grandsitesalagoumourèze.fr](http://grandsitesalagoumourèze.fr)



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

### Présents :

Michel Vellas – Maire de Brenas ; Président du COPIL Le Salagou ; Vice président du Grand Site Aude de Logeril – 2<sup>ème</sup> adjointe mairie de Villeneuveville

Patrick- Albert Jaures – 1<sup>er</sup> Adjoint Mairie de Mourèze

Saveria Leandri – DDTM 34

Laurent Baccou – DDTM 34

Patrick Brunet – Groupe spéléologique de Montpeyroux, Comité départemental de spéléologie de l'Hérault

Gaby Gil – Président Groupe spéléologique de Montpeyroux

Thibault Rodriguez – CEN Occitanie

Romain Salas – CEN Occitanie

Alain Ravayrol – Association la Salsepareille

Xavier Boutollau – Conseil départemental de l'Hérault

Lysiane Estrada – Communauté de communes du Clermontois

Antonin Wilmart - Groupe chiroptères Languedoc Roussillon

Maxime Cambefort – Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Richard Bravo – Syndicat des forestiers privés de l'Hérault

### Techniciens SMGS:

Cécile Olive – Directrice Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Anna Chaine – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

### Excusés :

Marie Passieux – Présidente du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Murielle Ribot – Region Occitanie

Myriam Gairaud – Mairie de Cabrières

Sebastien Fillon – Syndicat AOP Terrasses du Larzac

Vanessa Meline – Syndicat AOP Terrasses du Larzac

Maeva Carrere – EPTB Fleuve Hérault

Antony Meunier – EPTB Fleuve Hérault

Cécile Amiel – Communauté de communes du Clermontois

Christelle Delmas – Fédération IGP Hérault

Laurent Albert- Maire de Villeneuveville

Isabelle Silhol – Maire de Peret

Le Comité de pilotage du site n° FR9112002 « Le Salagou » s'est réuni, le **mardi 13 décembre 2022**, sous sa forme restreinte.

Monsieur Vellas, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- Dresser le bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
- Echanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

## Rappel du contexte

Un arrêté désigne le site en tant que Zone de Protection Spéciale le 29 octobre 2003. Le Document d'objectif (DOCOB) a été validé en Comité de pilotage le 22 novembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 février 2012.

La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le site Natura 2000 du Salagou est désigné au titre de la directive Oiseaux comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la présence de vingt oiseaux d'intérêt communautaire dont quatre espèces remarquables au niveau départemental : l'Aigle de Bonelli, le Blongios nain, l'Outarde canepetière et le Busard cendré. Le site Natura 2000 s'étend sur près de 12 800 ha et concerne 22 communes.

La préservation de l'ensemble des espèces patrimoniales du site est directement liée à la conservation des milieux ouverts et d'une mosaïque de milieux agricoles, en lien notamment avec la



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze  
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault  
**04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr**  
**grandsitesalagoumourèze.fr**



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

mise en place de pratiques agroenvironnementales, le maintien d'une activité pastorale et la gestion de la fréquentation touristique du site.

## I- Suivis naturalistes

*L'ensemble des suivis ornithologiques a été réalisé en prestation par l'association la Salsepareille. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus de détails et accéder aux rapports complets.*

### 1. Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)



L'ex région Languedoc Roussillon apparait comme un bastion pour le Bruant ortolan, espèce en fort déclin à l'échelle nationale.

La réalisation d'un inventaire en 2021 a permis une estimation des effectifs de mâles chanteurs sur la ZPS. En 2022, il a été jugé pertinent de reconduire cette étude simultanément sur 3 sites Natura 2000 héraultais afin d'observer une première tendance et détecter d'éventuels déplacements d'oiseaux au sein des zones étudiées. Les prospections en 2022 se sont concentrées sur les zones de présence connues en intégrant les points d'échantillonnage périphériques aux points ayant fait valoir au moins un contact positif depuis 2019.

En 2021, la population de la ZPS du Salagou semblait présenter une tendance démographique en déclin moins prononcée que celle des sites voisins. L'étude de 2022 semble aller dans ce sens avec toutefois une légère diminution des effectifs (58 mâles chanteurs en 2021 et 54 en 2022). On observe, de plus, une rétractation des noyaux de populations.

**Malgré ce fragile maintien sur la ZPS et sans qu'une réelle tendance démographique ait pu être mesurée, les résultats de suivis de ces 3 ZPS semblent converger pour**

**indiquer un déclin global et préoccupant pour cette espèce.**

La population de la ZPS a la particularité d'occuper quasi exclusivement des milieux viticoles en mosaïque avec présence de friches et pelouses. En 2022, un travail de caractérisation des habitats a été mené afin d'étudier l'impact des pratiques viticoles et des structures paysagères sur l'espèce. Aucun résultat significatif n'a pu être observé.

## 2. Fauvette pitchou (*Curruca undata*)

Classée comme quasi menacée sur la liste rouge de l'UICN, l'espèce est en fort déclin au niveau européen et national. Peu d'études ont été mises en place sur la ZPS. Les prospections réalisées lors du diagnostic initial en 2009 ont permis d'avoir une vision globale des zones occupées par l'espèce et une estimation des effectifs peu précise.

Suite au constat d'une connaissance particulièrement faible de cette espèce sur le Salagou, il a été fait le choix de réaliser une étude ciblée avec pour objectif la mise en place d'un état initial de la population tant dans sa répartition que dans ses effectifs et densité.



En 2022, un total de 263 points d'écoute a été réalisé entre le 23 mars et le 9 mai. 35 points se sont révélés positifs à la présence de l'espèce. Cela correspond à une estimation d'environ 122 adultes territoriaux.

La multiplicité de secteurs de présence et les distances entre eux mettent en évidence la fragmentation de cette population avec de très faibles densités ainsi que des unités d'habitats favorables dispersées et de faible superficie. La trop faible pression du pâturage ne suffit pas à limiter le phénomène de fermeture du milieu conduisant ainsi à la fragmentation des paysages. Ces paramètres rendent la détection de l'espèce difficile pouvant entraîner une légère sous-évaluation des effectifs.

Bien que les écarts de méthodologies rendent difficile une comparaison avec les résultats de 2009, une tendance à la baisse des effectifs est probable sur la ZPS. Il est nécessaire de poursuivre l'étude de ces populations sur plusieurs années en affinant le protocole de suivi pour évaluer cette évolution plus précisément.

## 3. Aigle de bonelli (*Aquila fasciata*)

Le couple d'aigles de bonelli de la ZPS est suivi chaque année dans le cadre du Plan National d'Action. Cette année, l'échec de reproduction pourrait être expliquée par de la compétition intraspécifique.



## **Perspectives 2023 – Suivis naturalistes**

- **Suivi des populations de Bruant ortolan et Pipit rousseline sur la plaine de Péret**

Le fragile maintien du Bruant ortolan sur la ZPS du Salagou est à replacer dans un contexte de raréfaction généralisée. La rétractation spatiale de l'espèce pose l'hypothèse d'une diminution démographique. Il convient d'explorer en 2023 l'hypothèse de variations interannuelles. Il est proposé de reprendre en 2023 le protocole de 2022 pour le Bruant ortolan et la Pipit rousseline uniquement pour la plaine de Péret. Ce travail permettra de connaître précisément la fluctuation des effectifs des mâles chanteurs de Bruant ortolan entre 2021 et 2023 et de mettre à jour les estimations antérieures sur ces secteurs pour la Pipit rousseline.

- **Suivi de la population d'Outarde canepetière dans la plaine de Péret**

Afin de compléter les données récoltées tous les quatre ans dans le cadre du PNA, il est proposé une mise à jour des effectifs et de la répartition des mâles chanteurs en reprenant le protocole mis en place lors du suivi de 2016. Ces prospections pourront être répétées et/ou élargies à l'extérieur de la ZPS avec l'appui de bénévoles. En effet, le fort enjeu que représente cette espèce au niveau régional et national ainsi que les connaissances sur son écologie impliquent de prendre en compte l'ensemble du noyau de population existant.

- **Suivi de la population de Blongios nain**

Un suivi régulier de la population de Blongios nain est essentiel afin d'adapter correctement la gestion des berges du lac. Il est proposé d'actualiser le suivi et en particulier d'identifier les sites occupés et la réussite de la reproduction dans le contexte d'une cote basse en saison de reproduction. Cette étude permettra également de confirmer / infirmer l'occupation des secteurs nouvellement découverts.

## II- Promotion des pratiques agroenvironnementales

### 1. Renforcer les liens avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »

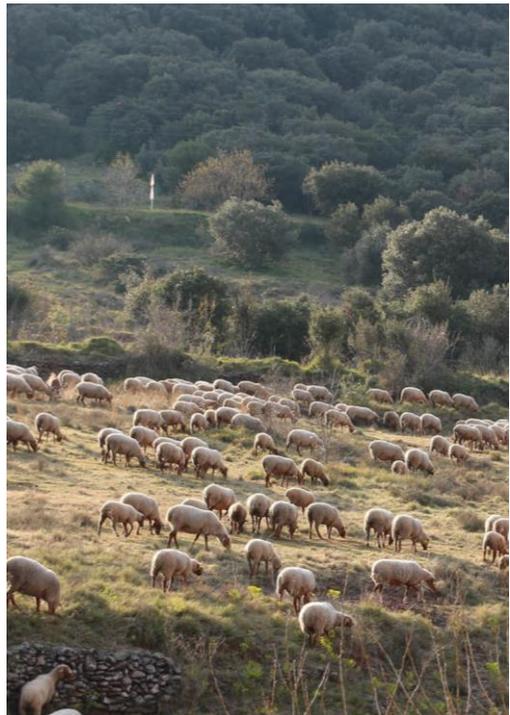
Les liens entre le SMGS et l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze » ont été renforcés par la signature d'une convention le 25 octobre. Cette convention permettra de construire un programme d'accompagnement le plus adapté possible aux enjeux du site et aux besoins des agriculteurs et de renforcer la participation de ces derniers aux événements organisés par le SMGS. Des points réguliers sont mis en place.



### 2. Suivi des mesures agroenvironnementales et climatiques 2022

L'année 2022 est une année transitoire avant la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023 – 2027. Durant cette période, il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrats mais il a été nécessaire de poursuivre le suivi et l'accompagnement technique de la quinzaine d'exploitants engagés. Sur le même principe qu'en 2021, une actualisation de l'ensemble des documents de gestion des agriculteurs a été nécessaire. Les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et Indices de Fréquence de Traitement) ont également été réalisés pour la dizaine de viticulteurs engagés.

Afin d'anticiper au mieux la campagne suivante, une évaluation qualitative et quantitative a été réalisée. 7 entretiens semi-directifs ont été mis en place (3 éleveurs et 4 viticulteurs) et ont permis de mettre en évidence une bonne appropriation des mesures et des enjeux environnementaux du territoire. Les pratiques mises en place n'ont pas été perçues comme contraignantes. La majorité des éleveurs ayant déjà une gestion extensive, peu d'évolutions de pratiques ont été relevées. Les mesures ont cependant permis de maintenir une pression de pâturage suffisante pour conserver les milieux ouverts favorables à une partie des espèces du site sur des zones parfois difficiles d'accès et peu mécanisables.



Concernant les mesures de réduction des produits phytosanitaires, **la majorité des viticulteurs a étendu les pratiques mises en place à l'ensemble de leur exploitation témoignant d'un bon niveau d'appropriation des mesures.** Les indices de fréquence de traitements recueillis au sein des bilans phytosanitaires sont globalement en diminution. Une comparaison de ces données avec l'évolution des données météorologiques sur la période permettrait d'affiner ces analyses.

Plusieurs participants s'interrogent sur la typologie des exploitations et soulignent les différences de contextes entre caves particulière et caves coopératives. La chargée de mission confirme l'importance de prendre en compte ces différences et précise qu'au sein du dispositif la répartition est assez homogène (5 exploitations en caves coopératives et 4 exploitations en caves particulières).

### 3. Projet Agroenvironnemental et climatique 2023 – 2027

Arrivant en fin de programmation, un nouveau Projet Agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été rédigé et soumis le 30 septembre 2022 en réponse à l'Appel à projet régional. Celui-ci a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) en décembre 2022. Il permettra la mise en place de nouveaux contrats avec les agriculteurs (éleveurs, arboriculteurs et viticulteurs). La réponse à cet appel à projet a nécessité un important travail de diagnostic du territoire, de hiérarchisation des enjeux, d'information des agriculteurs et de programmation budgétaire en lien avec les partenaires techniques du SMGS. Il répond à quatre objectifs principaux :

- Le soutien du pastoralisme et l'ouverture des milieux
- La diminution de l'usage de produits phytosanitaires
- Le maintien de paysages diversifiés et le développement des infrastructures agroécologiques
- L'adaptation / atténuation du changement climatique

Quelques freins sont cependant relevés. Après passage en CRAEC, seul 50 % du budget initial a été attribué (à répartir en 2023 et 2024). De plus, la mesure viticole s'avère difficile à mobiliser sur le territoire.

Le COPIL valide la stratégie PAEC mise en place.

### 4. Animation agricole 2022



Des **journées techniques** sont mises en place afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur changement de pratiques. Une journée a été organisée le 25 octobre par le SMGS et le CIVAM bio de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze ». Une vingtaine d'agriculteurs et techniciens ont pu échanger sur la thématique de la réduction de l'utilisation des

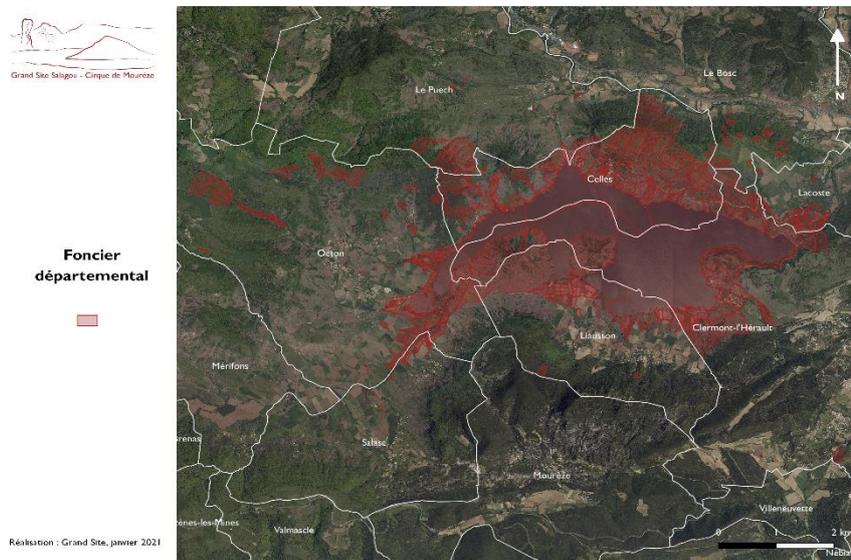
produits phytosanitaires et sur le travail mécanique du sol. Des retours d'expérience d'agriculteurs et des démonstrations de matériel ont été présentés.

Le 15 novembre, une **projection du documentaire « Vignes dans le rouge »** a été organisée en partenariat avec le cinéma Alain Resnais à Clermont-l'Hérault. En suivant des viticulteurs et viticultrices du Gard et de l'Hérault au gré des saisons, ce film met en lumière les incidences des bouleversements climatiques subis par la vigne dans notre département. Un échange / débat a été mis en place à la suite de la projection en présence du réalisateur et d'un vigneron du film. Une dégustation de vins proposée par l'association a clôturé la rencontre. Une trentaine d'agriculteurs du site a pu assister à la projection.



## 5. Suivi du foncier départemental

Le SMGS, dans le cadre de ses missions, prend en charge le suivi du foncier départemental et la coordination. Suite à des appels à candidature, les parcelles concernées sont mises à disposition des agriculteurs du territoire par le Département de l'Hérault via l'élaboration de conventions d'occupation et baux. L'objectif est, à ce stade, d'améliorer le dispositif et notamment d'inclure un certain nombre de conditions agroenvironnementales dès la phase d'appel à projet. Un premier groupe de travail (Département, Communautés de communes, SMGS, Chambre d'agriculture, la salsepareille, pays cœur d'hérault, CIVAM bio, CEN, ...) s'est réuni en décembre 2021 pour amorcer ces réflexions. Ce travail sera poursuivi plus intensément l'année à venir. Un deuxième groupe de travail est prévu en janvier.



## **Perspectives 2023 – Promotion des pratiques agroenvironnementales**

- **PAEC**

L'année 2023 est la première année de contractualisation de la nouvelle programmation PAC (2023 – 2027). Il est nécessaire de maintenir le lien avec les exploitants du territoire, de les informer quant aux conditions de mise en place de la campagne à venir et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Des diagnostics écologiques seront réalisés pour chacune des exploitations concernées. Couplés aux données obtenues lors des suivis espèces, ils permettront d'observer les structures paysagères et habitats présents sur l'exploitations et d'estimer les surfaces à engager prioritairement. Ils seront complétés par un diagnostic agronomique / pastoral et serviront de base pour le choix de mesures adaptées et la construction des plans de gestion.

La mesure proposée aux viticulteurs conduirait, pour certains, à un changement de pratiques important et à l'achat de nouveau matériel coûteux. Une simulation permettant de dimensionner les besoins économiques et matériels liés au changement de pratiques sera proposée aux viticulteurs hésitants en amont des diagnostics.

Des bilans annuels de stratégie phytosanitaire individuels comprenant le calcul des Indices de fréquence de traitements seront mis en place. Ils seront l'occasion de faire un point avec les exploitants et d'estimer le niveau d'appropriation des mesures.

Plusieurs rencontres sur le terrain et journées techniques seront proposées aux agriculteurs. La thématique des haies viticoles ainsi que l'implantation de couverts végétaux seront abordées. Pour les exploitations d'élevage les rencontres porteront principalement sur l'autonomie alimentaire des élevages et la gestion du pâturage face à la raréfaction de la ressource (changement climatique...) et en prenant en compte les enjeux environnementaux du site.

- **Foncier Départemental**

Un stagiaire (master 2 / 6 mois) sera missionné afin de travailler sur d'amélioration de la gestion environnementale du foncier départemental en lien avec le groupe de travail technique et les structures partenaires. Un nouvel appel à candidature sera mis en place.

### III- Actions d'information, communication et sensibilisation

#### 1. Sensibilisation des acteurs locaux

Plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser les acteurs locaux, et notamment les élus du site, aux enjeux du territoire. En avril, un **Educ-tour** avait été organisé avec visite des sites, présentation des enjeux et propositions d'action. Celui-ci a cependant été annulé pour cause de mauvais temps.

La chargée de mission a, de plus, accompagné la Communauté de communes du Clermontais dans le cadre de l'obtention du **label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**. Un travail a été mené en partenariat afin de proposer plusieurs temps d'échanges / accompagnement à destination des élus en 2023.



Les 28 et 29 septembre, la chargée de mission ainsi que Michel Vellas, Président du Comité de pilotage se sont rendus au **premier congrès national Natura 2000** organisée à Matemale. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec d'autres élus et techniciens du réseau Natura 2000 autour de certaines problématiques rencontrées sur le terrain mais aussi d'actions innovantes mises en place.

#### 2. Sensibilisation du grand public

Afin de sensibiliser le grand public à la diversité des espèces d'oiseaux et à leur place au sein des milieux agricoles, le Syndicat a organisé le 17 mai **la fête de la nature** à Péret. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'association la Salsepareille et la Communauté de communes du Clermontais. Une quinzaine de personnes était présente.

Le 11 juin, le Grand Site est intervenu lors d'une **balade découverte de la Dourbie** organisée par la Communauté de communes du Clermontais en partenariat avec le théâtre le Sillon afin d'y présenter les enjeux liés à la biodiversité autour du cours d'eau. Une centaine de visiteurs ont pu apprécier cette randonnée mêlant découvertes, échanges et temps artistiques.

Le 24 septembre, l'association la Salsepareille est intervenue à l'initiative du SMGS à **l'évènement « Le grand bain »** organisé par la Communauté de communes du clermontais. Cette intervention, qui a réuni une cinquantaine de personnes, a permis d'éclairer les visiteurs vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et des enjeux environnementaux autour du lac.



### 3. Mise en œuvre du plan de communication

**Un stand a été tenu lors de divers manifestations** sur le site (Nocturnes, Mini Pag etc.) afin de sensibiliser le public aux espèces présentes et à la démarche Natura 2000 mise en œuvre. La mise en place de chacune des animations a donné lieu à la mobilisation d'un certain nombre d'outils de communication en amont et en aval (affiches, mails, communiqués de presse, articles, interviews radio, etc.).

**La charte graphique** de la structure et notamment les documents liés à la démarche Natura 2000 ont été révisés. **Une page Facebook** a été créée pour la structure afin de relayer les informations à destination du grand public.

Des communiqués de presse, articles et posts sur les réseaux sociaux ont été mis en place de manière régulière afin de communiquer sur la démarche Natura 2000.

#### **Perspectives 2023 – Actions d'information, sensibilisation et communication**

- **Elus**

La chargée de mission poursuivra son accompagnement de la Communauté de communes du Clermontais dans le cadre de l'obtention du label TEN. Le partenariat sera maintenu afin de mettre en place des actions à destination des élus dans le cadre du groupe de travail biodiversité (conférence sur la pollution lumineuse, fresque de la biodiversité, visite terrain, ...).

- **Scolaires**

En 2023, un partenariat sera mis en place avec l'école d'Octon et des animations seront mises en place.

- **Grand public**

Diverses animations seront mises en place afin de faire découvrir les enjeux du site au grand public (fête de la nature, balade ornithologiques, ...).

## IV- Veille environnementale

### 1. Accompagnement des porteurs de projets – Evaluation simplifiée des incidences

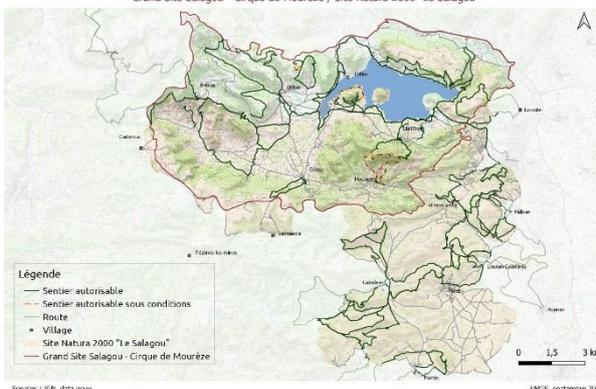
Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- Dix manifestations sportives de plus de 100 participants.
- Huit manifestations culturelles.
- Travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.).

- Accompagnement du service pleine nature de la Communauté de communes du Clermontois dans le cadre de la réhabilitation du pic de Vissou (escalade).
- Accompagnement concernant le projet d'ASA de Liausson.

Une stagiaire Master II a été recrutée d'avril à septembre afin de faciliter la démarche d'évaluation simplifiée des incidences. A la suite d'un important travail de terrain, **plusieurs cartographies des sentiers « autorisables » pour les manifestations sportives** ont été réalisées. Ces cartes tiennent compte des enjeux environnementaux connus du site, des périodes de l'année et des pratiques sportives concernées et des conflits d'usages observés. Elles seront mises à jour chaque année en fonction de l'évolution des enjeux du site et ne se substituent pas à un accompagnement individuel des manifestations. Fournies lors des Appels à Manifestation d'Intérêt (pour le domaine départemental), elles permettent aux porteurs de projets de construire des ébauches de parcours plus cohérents et à la chargée de mission un gain de temps important lors de l'accompagnement individuel

Carte des sentiers autorisables lors des événements sportifs à pied, de septembre à mars  
Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze / Site Natura 2000 "Le Salagou"



En partenariat avec plusieurs sites Natura 2000 de l'Hérault, une **plaquette d'information à destination des organisateurs de trail** a été construite. Celle-ci permet d'informer sur le dispositif Natura 2000 et sur les Evaluations simplifiées des incidences. De manière plus générale, des informations pour organiser un évènement en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité y sont répertoriées.

La chargée de mission est également intervenue lors de **l'assemblée générale du Comité départemental de running** de l'Hérault le 18 novembre.

*L'importance d'encadrer la pratique des sports de pleine nature sur le site est confirmée par plusieurs participants. Alain Ravayrol rappelle qu'une vigilance importante doit être apportée lors de la construction de ces outils :*

- *Tous les sentiers ouverts ne doivent pas être autorisés (ce qui pourrait encourager l'ouverture de nouveaux sentiers)*
- *Un accompagnement individuel des porteurs de projets doit effectivement être maintenu.*
- *En termes de message, il est important de rappeler aux organisateurs que ces « bonnes pratiques » doivent être étendues à l'ensemble des sites naturels et pas uniquement en site Natura 2000.*

**COMPRENDRE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**  
DOCUMENT D'INFORMATION POUR LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES EN MILIEU NATUREL

**NATURA 2000, C'EST QUOI ?**  
L'objectif de Natura 2000 est de préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines. Les sites naturels sont désignés pour la rareté, la fragilité ou le caractère remarquable des espèces (végétales ou animales) et leur habitats, qui font l'objet d'une protection au titre de Natura 2000 dit « d'intérêt communautaire ».

La réglementation oblige les organisateurs de certains événements ou projets à réaliser une évaluation des incidences lorsqu'un site Natura 2000 est concerné. C'est notamment le cas pour les courses en milieu naturel (trail, VTT, etc.) rassemblant plus de 100 participants.

Le réseau Natura 2000 en France compte 1 752 sites.  
= 18% DES TERRITOIRES TERRESTRES  
Dans le département de l'Hérault, il y a 53 sites.  
= 1/3 DES TERRITOIRES INCIDENCE PRODIGES DES COMMUNES ENTIERES

**LE PRINCIPE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES**  
Une évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de vérifier la compatibilité du projet de manifestation sportive avec la faune et la flore du ou des sites Natura 2000 concernés.  
Cette évaluation est de la responsabilité et à la charge de l'organisateur de la manifestation sportive. Elle doit être menée le plus tôt possible (dans l'idéal 6 mois avant la manifestation) : plus la réflexion sera conduite en anticipation et plus il sera simple de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences éventuelles sur le site.

**CONCRÈTEMENT**  
Le passage de plusieurs dizaines voire centaines de coureurs (à pied, à VTT...) peut avoir une incidence importante sur un enjeu biodiversité. Le piétinement répété peut impacter une plante protégée ou dégrader fortement un milieu favorable à la reproduction d'une espèce comme le faucon pèlerin, ou encore faire envoler un rapace pendant la couvaison et compromettre ainsi la reproduction.  
Dans un tel cas prévisible, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place dans le cadre de l'évaluation des incidences comme la modification du tracé de parcours, le changement de date ou la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le piétinement.

## 2. Sensibilisation sur le terrain – Police de la nature

La chargée de mission, en appui aux équipes de patrouille du Grand site, s'est rendue à plusieurs reprises sur le terrain afin de sensibiliser à la démarche Natura 2000 et au respect du code de conduite du site.

Elle a contrôlé de manière régulière la prise en compte des recommandations formulées lors des évaluations simplifiées des incidences.

## V- Point sur les actualités Natura 2000

*Laurent Baccou et Saveria Leandri font part des dernières actualités du réseau Natura 2000.*

L'année à venir sera marquée par le **transfert de la compétence des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux régions** à partir de janvier 2023. Les missions liées aux évaluations des incidences (volet régalién), à la désignation / extension des sites, aux MAEC ainsi que la gestion des sites mixtes et marins sont conservées par l'Etat. Les autres missions seront transférées à la Région.

La **dotation biodiversité** attribuée « en soutien aux communes pour la protection de la biodiversité » a été augmentée en 2022 et a vu ses critères d'attribution évoluer. Les communes bénéficiaires sont actuellement les communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire est couvert à au moins 50% par un site Natura 2000. **9 communes sont bénéficiaires sur le site : Brenas, Cabrières, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mérifons, Mourèze, Péret, Salasc et Villeneuve**. Cette dotation n'est pas fléchée mais les communes sont fortement encouragées à développer des projets en lien avec la préservation de la biodiversité. Le SMGS accompagnera les communes en ce sens.